



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Réhabilitation du camping du Mont-Protection Parc national Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5119/A		Date: 27 juillet 2016
GETS Reference No. - No de référence de SEAG PW-16-00739189		Amendment No. - N° de la modif. 001
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 3 août 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 001

La présente modification vise à fournir un résumé de la visite facultative des lieux et à modifier le dossier d'appel d'offres.

Le présent appel d'offres se termine maintenant le **3 août 2016 à 14 h (HAR)**.

A. Visite facultative des lieux

La feuille d'inscription en est jointe.

- Q1. Si des oiseaux nichent dans les arbres après le lancement des travaux de construction et que cela se répercute sur les délais d'exécution, est-il possible de modifier les dates d'achèvement en conséquence?
R1. La période de nidification des oiseaux prend fin le 31 août. Toute présence d'oiseaux nicheurs constituant un obstacle aux travaux sera examinée au cas par cas avec le gestionnaire de projet durant la période visée par le contrat. En règle générale, des prolongations sont accordées pour des motifs indépendants de la volonté de l'entrepreneur.
- Q2. Quand les arbres du camping ont-ils été abattus?
R2. Les arbres ont été abattus il y a environ cinq ans.
- Q3. Quelle est l'ampleur des travaux d'excavation à réaliser sur la route en boucle du camping?
R3. Consultez les dessins, le devis et le rapport géotechnique. La route du camping ne fera pas l'objet de travaux d'excavation. Elle sera élargie.
- Q4. Les matériaux de fondation seront-ils fournis par Parcs Canada?
R4. L'entrepreneur doit fournir l'ensemble des matières graveleuses, qui doivent provenir de l'extérieur du parc.
- Q5. Peut-on utiliser la carrière 69 pour le stockage?
R5. Oui. Cependant, l'entrepreneur ne doit pas gêner les opérations de voirie de Parcs Canada.
- Q6. Des zones à l'intérieur du camping peuvent-elles être utilisées pour le stockage?
R6. Oui, pourvu que les zones soient situées dans l'enceinte de la route périphérique du camping et qu'elles soient ramenées à leur état d'origine (ou à un meilleur état) après les travaux.
- Q7. Que doit-on faire des copeaux issus du broyage des souches?
R7. Les copeaux doivent être transportés à la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise. L'entrepreneur doit visionner une vidéo d'orientation de 5-10 minutes pour le dépôt des copeaux.
- Q8. Où se situent les ruisseaux?
R8. À l'exception du ruisseau le plus proche des logements du personnel, les ruisseaux sont indiqués sur les dessins et sont mentionnés dans l'analyse d'impact de base.
- Q9. Le projet prévoit-il le remplacement de ponceaux?
R9. Non, aucun ponceau ne sera installé ou remplacé dans le cadre de ce projet.
- Q10. Doit-on scarifier les boucles existantes et y déposer de la terre végétale?
R10. Oui, les chemins en boucle et les tabliers de gravier existants du camping doivent être scarifiés et amendés.
- Q11. Les arbres et les arbustes sont-ils fournis par Parcs Canada?
R11. Non.
- Q12. Des bancs de pique-nique seront-ils installés dans chaque emplacement de camping?
R12. Parcs Canada retirera tous les bancs de pique-nique avant les travaux de construction, et il les

remettra en place une fois les travaux achevés.

Q13. Une période de garantie est-elle prévue pour l'aménagement paysager?

R13. Oui, une période de deux ans est prévue.

Q14. Où les repères de position des emplacements et les foyers doivent-ils être déposés?

R14. Les repères de position et les foyers peuvent être stockés près de la pile de bois à l'angle nord-ouest du camping ou n'importe où dans l'enceinte de la route périphérique du camping.

Q15. La période de garantie a-t-elle une incidence sur le versement du dépôt de garantie de l'entrepreneur?

R15. L'ensemble des retenues et des dépôts sera versé après l'acceptation définitive des travaux réalisés.

Q16. Les documents d'appel d'offres comportent deux dates d'achèvement différentes. Laquelle est la bonne?

R16. La date d'achèvement est le 31 octobre.

Q17. Qui est chargé des plans d'implantation?

R17. L'entrepreneur est chargé de réaliser l'ensemble des plans d'implantation. L'entreprise O2 Planning + Design fournira des dessins CAO à l'entrepreneur pour l'aménagement.

Q18. Existe-t-il des contraintes temporelles pour les travaux, des longues fins de semaine, etc.?

R18. Sept jours par semaine, de 7 h à 19 h. La route 1A sera fermée la majeure partie du samedi 20 août en raison d'une course cycliste. Les emplacements de camping situés sur la boucle pour véhicules de plaisance (boucles ouest) sont à la disposition des entrepreneurs, qui devront néanmoins posséder un permis d'activité restreinte et respecter le règlement du camping.

Q19. L'entrepreneur aura-t-il accès à l'électricité sur place?

R19. Oui, l'alimentation électrique est disponible dans les locaux techniques de tous les blocs sanitaires. Prises 120/240 V monophasées. Ampérage de 100 ampères dans tous les blocs sanitaires.

Q20. Les blocs sanitaires seront-ils accessibles pendant les travaux de construction?

R20. Oui, ils seront utilisables avec l'alimentation en eau actuelle. Lorsque cette alimentation aura été coupée dans le cadre des travaux de construction, seul le bloc sanitaire situé sur la nouvelle boucle pour véhicules de plaisance sera disponible. Une fois que la nouvelle canalisation principale aura été installée, tous les blocs sanitaires seront accessibles. L'entrepreneur devrait planifier les travaux de rénovation des blocs sanitaires de façon à toujours disposer d'une installation fonctionnelle en tout temps.

Q21. Y a-t-il de l'eau sur place?

R21. Oui, le camping est alimenté en eau potable. Cette eau provient d'un réservoir situé du côté nord du camping, et la pression est limitée. L'eau nécessaire aux travaux de construction (arrosage des routes pour l'humidification, le compactage, etc.) peut aussi provenir du bloc des services d'entretien de Lake Louise. Il est strictement interdit de prélever l'eau des ruisseaux.

Q22. Où les déblais des chemins en boucle devront-ils être déposés?

R22. Consultez les renseignements indiqués sur les dessins.

Q23. Quelle est la longueur des routes?

R23. 1 114 mètres linéaires de route existante pour resurfacement (2/L8.31) et élargissement (1/L8.31). 1 116 mètres linéaires pour la nouvelle route (1/L8.31).

Q24. Lequel des poêles sera retiré des abris?

R24. Le poêle situé à la droite et le socle en béton seront retirés de chaque abri afin de permettre l'accès aux fauteuils roulants.

Q25. Comment le socle en béton est-il fixé au plancher?

R25. Nous n'avons pas cette information.

Q26. Où y a-t-il de la peinture au plomb dans les abris?

R26. Consultez les dessins et le devis. La peinture de couleur crème contient du plomb, mais les peintures marron et verte n'en contiennent pas.

Q27. Y a-t-il des fosses septiques à l'extérieur des blocs sanitaires?

R27. Oui, elles sont indiquées sur les dessins. Une clôture doit être érigée pour les protéger de la machinerie.

Q28. Quel est le type de clôture de protection requise pour ce projet?

R28. Consultez les dessins et le devis pour connaître le type de clôture requise.

Q29. Quelle est la date de début des travaux?

R29. La date de début n'a pas été indiquée, mais, en raison des contraintes de temps, nous souhaitons commencer les travaux de construction dès que possible après la clôture de l'appel d'offres. Un contrat pourrait être attribué dans un délai de trois jours si les soumissions sont de qualité et si elles respectent le budget alloué.

Q30. Après la réunion préalable à l'appel d'offres, les toilettes seront-elles laissées ouvertes pour les entrepreneurs?

R30. Non.

Q31. La nouvelle toiture de l'abri collectif comporte-t-elle des avancées ouvertes?

R31. Non, les avancées sont fermées, comme sur la toiture des blocs sanitaires.

Q32. La canalisation principale traverse un petit ruisseau. Quelles sont les mesures à prendre pour se conformer à la réglementation environnementale?

R32. Consultez l'analyse d'impact de base. Les travaux sur la canalisation principale devraient être réalisés dans le respect des *Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat* du ministère des Pêches et des Océans.

Q33. Quel est l'emplacement exact du raccordement au réservoir (à l'intérieur ou à l'extérieur)?

R33. Le raccordement doit être fait à 1,5 mètre du mur, conformément aux dessins.

Q34. Des arbres situés à proximité du réservoir, le long du tracé de la canalisation principale, semblent présenter un danger. Qui se chargera de les abattre?

R34. Les situations de ce type seront examinées au cas par cas avec le gestionnaire de projet pendant la période visée par le contrat. En règle générale, des prolongations sont accordées pour des motifs indépendants de la volonté de l'entrepreneur.

Q35. Quelle est l'étendue des travaux d'enlèvement mécanique d'espèces envahissantes?

R35. L'avis d'expert qui suit est tiré du plan de reverdissement de 2014 pour le camping du Mont-Protection, dans le parc national Banff :

Les mauvaises herbes nuisibles présentes dans le camping, comme le chardon des champs, la grande marguerite et la renoncule âcre, pourraient facilement s'étendre à d'autres endroits durant les activités de reverdissement, lorsque la terre sera retournée pour la plantation d'arbustes et d'arbres et lorsque la machinerie effectuera les travaux sur place. Ces espèces envahissantes se propagent grâce à leurs graines et à leurs rhizomes (chardon) et peuvent être répandues par le matériel, les véhicules ou les chaussures des ouvriers. Les touffes de plantes envahissantes non indigènes altèrent l'esthétique naturelle du camping et, dans le cas du chardon des champs, créent des zones inaccessibles aux campeurs en raison de leurs tiges épaisses.

Le retrait mécanique nécessitera ce qui suit :

- arracher à la main les mauvaises herbes et, autant que possible, le système racinaire;

- ensacher toutes les mauvaises herbes et les éliminer à l'extérieur du parc sans disperser les graines pendant le processus de retrait;
- éviter le plus possible de retourner la terre dans les zones qui seront reverdies afin de ne pas stimuler les réserves de graines.

Q36. Les quantités de terre végétale mentionnées dans l'appel d'offres et les dessins semblent indiquer qu'il faudra étaler plus de terre végétale sur le terrain que les quantités qui auront été retirées.

R36. Le rapport géotechnique indique différentes profondeurs de terre végétale, qui vont de 150 mm à 400 mm. Le devis prévoit une profondeur de terre végétale de 150 mm. Il est estimé que la quantité de terre végétale sur place sera suffisante.

Q37. Que doit-on faire du sol minéral?

R37. Il est estimé que le sol minéral peut être utilisé comme remblayage pour la construction routière et comme fondation dans les espaces paysagers. Le nivellement proposé pour le camping devrait permettre d'équilibrer les déblais et remblais sur l'ensemble du terrain.

Q38. Quelles sont les différences entre la géogrille, le géotextile, etc.?

R38. Pour la géogrille, consultez le devis. Les termes « géotextile » et « toile filtrante » seront supprimés dans un addenda ultérieur.

Q39. Quelle quantité de gravier sera étalée sur les emplacements de camping?

R39. Une fondation de matériaux granuleux concassés de 100 mm d'épaisseur sera étalée sur chaque emplacement.

Q40. Qui se chargera des essais de compactage?

R40. Parcs Canada organisera tous les essais de compactage.

Q41. Que comporte la régulation de la circulation?

R41. La régulation de la circulation doit respecter les critères de signalisation des chantiers, définis par l'Association des transports du Canada ou l'équivalent.

Q42. Quelles sont les spécifications pour le mélange destiné aux sentiers?

R42. Consultez le dessin et le devis pour connaître les exigences relatives au mélange pour les sentiers.

Q43. Où la terre végétale en trop sera-t-elle définitivement stockée?

R43. Elle peut être déposée n'importe où dans l'enceinte de la route périphérique du camping.

Q44. Où le sol minéral en trop sera-t-il définitivement stocké?

R44. Il peut être déposé n'importe où dans l'enceinte de la route périphérique du camping.

Q45. L8.31 et L8.32 – L'épaisseur indiquée pour la fondation de matériaux granuleux et la sous-couche compactée n'est pas la même sur tous les dessins.

R45. Les dessins L8.31 concernent une route conçue avec une géogrille, tandis que les dessins L8.31 donnent des renseignements pour une route sans géogrille. Les renseignements 1 et 2 des dessins L8.32 sont une solution de rechange aux renseignements 1 et 2 des dessins L8.31. L'entrepreneur peut choisir la méthode la moins coûteuse.

B. Modifications apportées au dossier d'appel d'offres

1. DESSINS

The following drawings are revised as described below but are not re-issued.

- .1 Delete the geotextile fabric from detail 4/L8.31 (Granular RV Pad).

2. SPÉCIFICATIONS

.1 32 91 91.13 – Topsoil Placement and Grading specification has been re-issued in DSP2. Consultant is requesting price for suppling, screening and placement of topsoil per modified specification. Provide alternate price for this option in square metres.

.3 GEOTECHNICAL REPORT

DSP2 est été attaché sous forme d'un fichier zip

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.



SITE VISIT ATTENDANCE SHEET

Solicitation No: 5P420-16-5119/A		Project: Protection Mountain Campground Rehabilitation - Banff National Park, AB		Date & Time: July 20, 2016 at 1:00 PM
Contracting Office or Project Manager: Nathaniel Harrison / John Gibbons				Location: Protection Mountain Campground
Date	Vendor / Firm Name	Representative's Name	Telephone No.	Signature
July 20/16	Bladder Contr	Mike Jmariff	250 344 8159	
"	Garrett Contracting	Lucas Garrett	250 344 0537	
	LUNDSTROM CONT	Brian Lundstrom	250 344 8549	
	Wilco Contractors	Garrett Brink	403-371-9025	
	Guenthers Landscape	Tom Spence	403 451 6884	
	GUENTHERS LANDSCAPING	MARK BOEHMISCH	403-762-1902	
	AM McVay Contractors	Allen Mackey	403-932-2933	
	BOEDAN'S CONSTRUCTION	BOGDAN BOZIAN	403 675 3400	
	PAULCO LANDSCAPING	PAUL FAEHNDRIKH	403-678-1346	
"	"	John Watson	678-7675	
"	BREMNER ENGINEERING & CONSTRUCTION	SAM ALLEN	403-609-7764	

